
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR15.02PR BIS
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'480'000.-- pour les travaux
d'aménagement du chemin de la Chèvre ;**

**la réponse à la motion de Madame la Conseillère Pierrette Roulet-Grin et consorts
« Levée des restrictions de circulation du chemin de la Chèvre et de l'avenue des Sciences »
du 6 décembre 2012.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 2 février 2015.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claire-Lise DETREY, Pierrette ROULET-GRIN, Pierre CHERBUIN, Philippe GRUET, Mathias HUMBERT, Cédric PILLONEL, Roland VILLARD et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Marc-André BURKHARD et de Messieurs Sandro ROSSELET, chef du STE et son collaborateur Vincent NICOLET, chef de projet.

M. NICOLET a commencé par nous présenter sur grand écran les plans principaux de ce projet, ainsi que des informations techniques (mensurations, etc.) et les arguments en faveur de ce projet. Nous les remercions pour cette présentation bien documentée et commentée, qui a permis aux commissaires de poser des questions précises et de recevoir des réponses circonstanciées.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, il faut noter que la commission a pu travailler sur la base d'une nouvelle version corrigée du préavis, qui se référait à la motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN et consorts « Levée des restrictions de circulation du chemin de la Chèvre et de l'avenue des Sciences » du 6 décembre 2012. En effet, dans la première version du PR15.02PR la Municipalité oubliait de répondre à cette motion.

Parmi les questions posées, il faut faire ressortir celle posée par un commissaire concernant la possibilité de consulter les deux oppositions qui ont été levées par la Municipalité, auxquelles il est fait allusion dans le préavis. Elles ont été portées à la connaissance de la commission.

Certains détails apparaissant sur le plan d'aménagement du carrefour entre le chemin de la Chèvre et l'avenue des Sciences ont fait l'objet d'une discussion, principalement celui de la jonction de la piste cyclable venant du pont au niveau de l'avenue des Sciences avec pour objectif une sécurisation complète des cyclistes.

Un des points les plus importants aux yeux des commissaires était l'aménagement du carrefour chemin de La Sallaz / avenue des Sciences, avec l'installation des feux pour tous les usagers, à savoir automobilistes, cyclistes et piétons. Concernant le réglage de ces feux, du point de vue pratique et

technique, les spécialistes nous ont informés que le feu pour piétons serait manuel (bouton-poussoir), le feu des cyclistes serait automatiquement actionné en phase avec les feux pour les voitures, qui eux seront réglés par radar analysant en continu le trafic, principalement sur le chemin de La Sallaz, (trafic en provenance de la route de Lausanne). Ce projet d'aménagement du carrefour de l'avenue des Sciences avec le chemin de La Sallaz a donné lieu à une discussion nourrie portant surtout sur son aspect financier : ces travaux d'aménagement occasionneront de gros frais pour une solution « provisoire » qui serait remplacée à moyen terme par une solution définitive, coûteuse elle aussi ! M. ROSSELET du STE est toutefois d'avis que ce projet d'aménagement du carrefour incriminé ainsi que le projet global de liaison entre le chemin de la Chèvre et le chemin de La Sallaz en passant par l'avenue des Sciences tel que présenté, assurera une meilleure répartition du trafic et que c'est la « moins mauvaise » solution !

Au sujet du chemin de La Sallaz, un problème a été soulevé en relation avec la hiérarchie des routes : la discussion a tourné autour de la définition du chemin de La Sallaz qui n'est pas considéré comme une « route de traversée » selon les termes officiels de l'Office des routes, mais comme une route de liaison vers la rue du Midi principalement à l'intention des poids lourds (passage sous-voie CFF). **On a découvert à cette occasion que le service STE a dû travailler sur la base de plans cantonaux dépassés depuis plusieurs années !**

Conclusion

Le PR15.02PR BIS a pour objectif de permettre l'ouverture du tronçon chemin de la Chèvre / avenue des Sciences au trafic automobile et cycliste.

Au vu de ce qui précède et après discussion, la commission vous recommande par 6 voix contre une abstention, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR15.02PR BIS relatif à la demande de crédit d'investissement de Fr. 1'480'000.-- pour les travaux d'aménagement du chemin de la Chèvre.

Yverdon-les-Bains le 17 février 2015



P. Pittori, 1^{er} membre et rapporteur